



FICHE D'INSCRIPTION

MARCHÉ DES CRÉATEURS - NAPOULE

DU 6 JUILLET AU 31 AOÛT 2022

*Les stands doivent être obligatoirement issus de l'artisanat local (**aucune revente autorisée**) : poterie – bijoux – objets de décorations – produits cosmétiques ...*

Ce marché pourra également accueillir des artistes locaux : peinture – sculpture...

Tous les mercredis soirs de 19h à minuit.

Lieux : Bd Henry Clews

Tarif forfaitaire (électricité comprise) :

- Jusqu'à 5 m : 20 €
- Entre 5 et 10m : 30 €

COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

NOM :

PRÉNOM :

NOM DE LA SOCIÉTÉ :

ADRESSE - CODE POSTAL – VILLE :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

N° SIRET:

DESCRIPTIF DES PRODUITS PROPOSÉS :

(Joindre impérativement 2 ou 3 photos des produits exposés et du stand)

PROVENANCE DES PRODUITS :

LONGUEUR DU STAND :

BESOIN EN ALIMENTATION ÉLECTRIQUE (Préciser la puissance) :

Il est fortement recommandé de s'équiper également de spots à leds afin d'éviter les problèmes de coupures électriques

JOURS DE PRÉSENCE

JUILLET

06/07 13/07 20/07 27/07

AOÛT

03/08 10/08 17/08 24/08 31/08

Pour une meilleure organisation, le marché des créateurs nécessite une présence d'au moins 1 mois entier.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les dossiers de chaque exposant seront soumis à une commission d'attribution qui désignera les stands retenus.

L'exposant s'engage à :

- Mettre tout en œuvre pour que son stand soit prêt à l'accueil du public à 19h, et ne pourra démonter son stand qu'à partir de minuit (*sauf conditions climatiques défavorables ou affluence minimale constatée*)
- Présenter un stand esthétique (de préférence nappe blanche, parasol blanc..) ainsi qu'un étiquetage harmonieux (pas de grosses étiquettes aux couleurs flashy par ex.)
- S'équiper d'un adaptateur pour prise P17 mâle et d'une rallonge électrique

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité indiquant la nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou carte de résident pour les étrangers
- Un certificat d'assurance responsabilité civile professionnelle spécifiant la garantie pour participer aux marchés en cours de validité. Elle doit couvrir tout dommage corporel et matériel causé à quiconque par lui-même, ses préposés ou son matériel
- Pour les commerçants : la copie d'inscription au RC et des sociétés de moins de 3 mois
- Pour les artisans : la copie d'inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat
- Pour les artistes : la copie d'inscription à la maison des artistes

Fiche d'inscription à renvoyer à l'adresse mail

evenementiel@mairie-mandelieu.fr